

Communauté d'agglomération de REIMS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016.....	6
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	9
2.3.	Recettes.....	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	12
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	15
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	15
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	15
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	16
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	16
4.	Financement des investissements.....	17
4.1.	Montants financiers.....	17
4.2.	État de la dette du service	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	18
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'agglomération de REIMS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bezannes, Bétheny, Champfleury, Champigny, Cormontreuil, Prunay, Puisieux, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Léonard, Sillery, Taissy, Tinquieux, Trois-Puits, Villers-aux-Noeuds
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 15/12/2004 Non
- .

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 224 536 habitants au 31/12/2016 (223 787 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 57 436 abonnés au 31/12/2016 (57 044 au 31/12/2015).

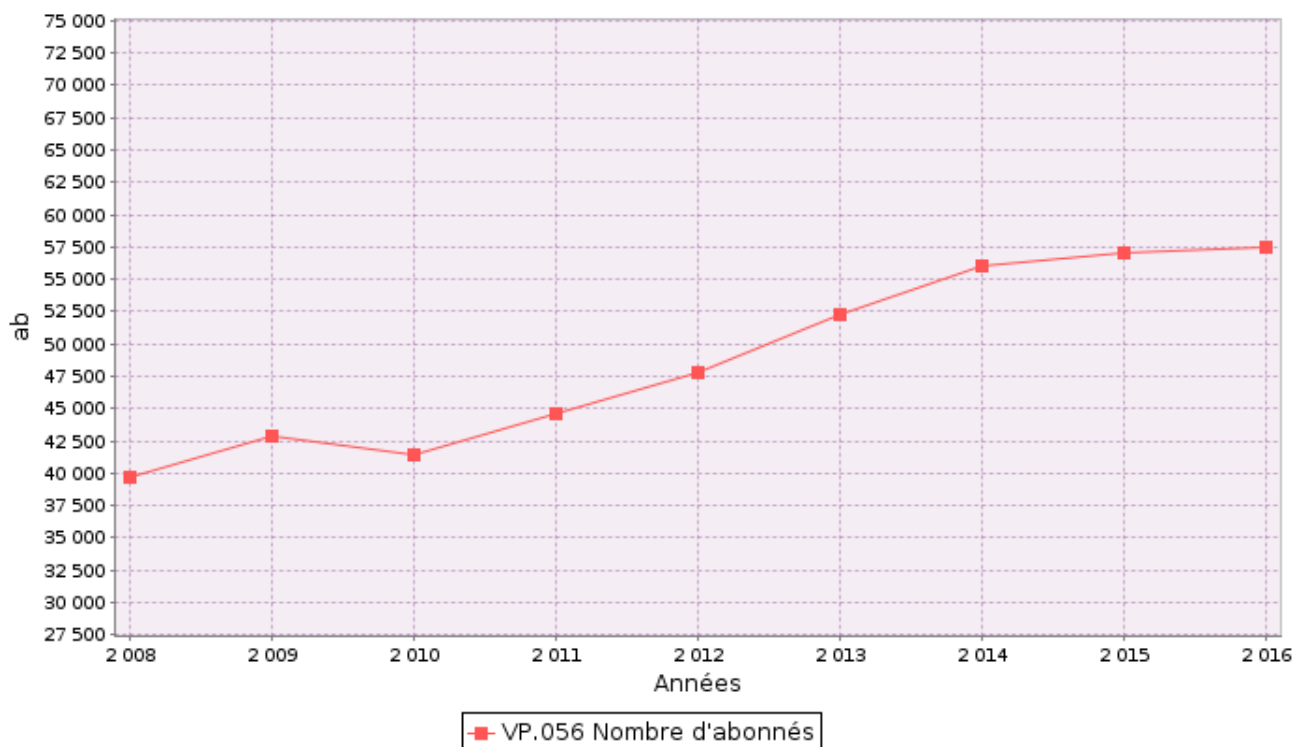
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Bezannes	2 557	2 644	
Bétheny	660	736	
Champfleury	280	299	
Champigny	577	590	
Cormontreuil	2 668	2 814	
Prunay	432	434	
Puisieulx	171	169	
Reims	41 661	42 175	
Saint-Brice-Courcelles	1 464	1 484	
Saint-Léonard	28	30	
Sillery	771	783	
Taissy	957	966	
Tinqueux	4 074	4 145	
Trois-Puits	73	77	
Villers-aux-Noeuds	74	90	
Total	57 044	57 436	0,7%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 78,64 abonnés/km au 31/12/2016 (78,17 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,91 habitants/abonné au 31/12/2016 (3,92 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 198,7 m³/abonné au 31/12/2016. (202,96 m³/abonné au 31/12/2015).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 13 266 606 m³ pour l'exercice 2016 (13 783 736 pour l'exercice 2015).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

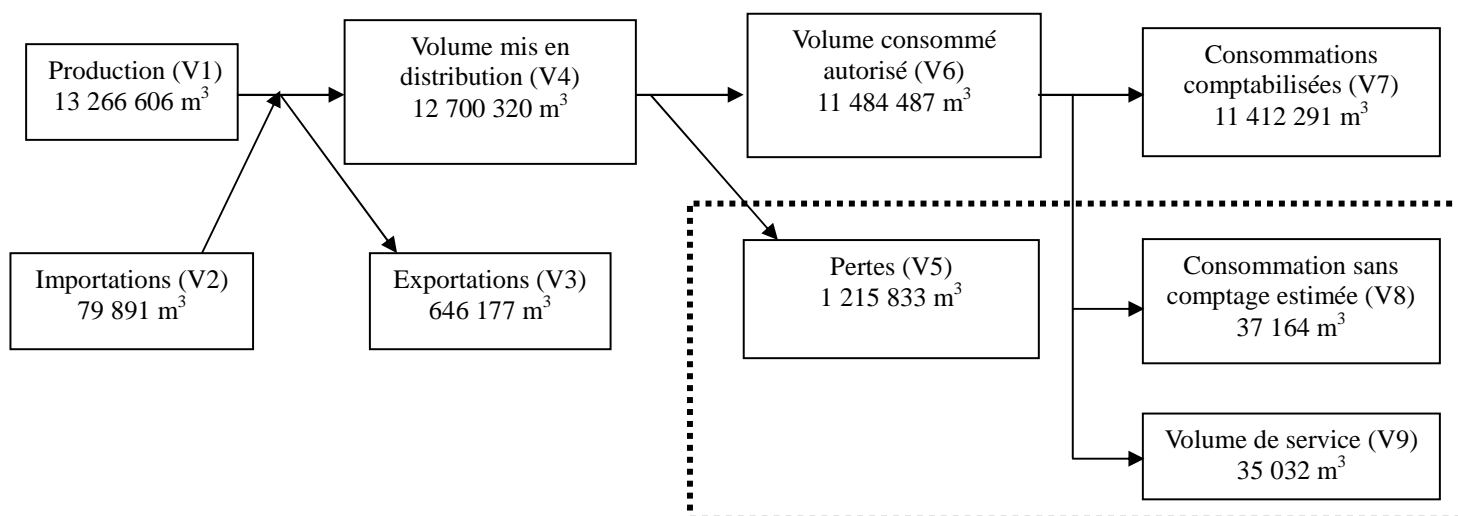
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Pas d'achat d'eaux brutes

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



1.6.2. Production



Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
UTECE	filtration sur charbon actif en grains sur filtres gravitaires

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Total du volume produit (V1)	13 783 736	13 266 606	-3,8%	100

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Total d'eaux traitées achetées (V2)	66 840	79 891	19,5%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	10 370 607	10 280 889	-0,9%
Abonnés non domestiques	1 207 080	1 131 402	-6,3%
Total vendu aux abonnés (V₇)	11 577 687	11 412 291	-1,4%
Total vendu à d'autres services (V₃)	825 803	646 177	-21,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	37 164	37 164	0%
Volume de service (V9)	44 959	35 032	-22,1%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	11 659 810	11 484 487	-1,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **730,33** kilomètres au 31/12/2016 (729,71 au 31/12/2015).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:	13,37	13,37

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017	
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10,95 €	10,95 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,989 €/m ³	0,989 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	<i>cette redevance de 0,06 €/m³ est intégrée au prix de l'eau (part variable)</i>	
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m ³	0,38 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,95	10,95	0%
Part proportionnelle	118,68	118,68	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	129,63	129,63	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	<i>cette redevance de 0,06 €/m³ est intégrée au prix de l'eau (part variable)</i>		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	____%
Autre :	0,00	0,00	____%
TVA	9,64	9,64	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,24	55,24	0%
Total	184,87	184,87	0%
Prix TTC au m³	1,54	1,54	0%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Le montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année 2016 (hors travaux) liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation, provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable est de **21 707 310.23 €**

Ce montant exclut les autres recettes d'exploitation constituées notamment des factures de travaux, des subventions de l'Agence de l'Eau.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	290	3	292	2
Paramètres physico-chimiques	289	11	292	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	99%	99,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,2%	99,3%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	96

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	90,1 %	90,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	46,88	45,51
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	88,9 %	89,9 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,8 m³/j/km (5,4 en 2015).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 4,6 m³/j/km (5,1 en 2015).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	4,208	3,922	2,781	2,177	2,070

Au cours des 5 dernières années, 15,16 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,42% (0,44 en 2015).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (80% en 2015).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2016, 18 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (56 en 2015), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,31 pour 1 000 abonnés (0,98 en 2015).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2015).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	8 829 262,33	12 942 093
Epargne brute annuelle en €	4 485 992,83	7 734 285,74
Durée d'extinction de la dette en années	2	1,7

Pour l'année 2016, la durée d'extinction de la dette est de **1,7** ans (2 en 2015).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2015 tel que connu au 31/12/2016	—	285 000
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2015	20 689 171,08	20 602 942,03
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2015	1,31	1,38

Pour l'année 2016, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2015 est de **1,38%** (1,31 en 2015).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 12

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2016, le taux de réclamations est de **0,21** pour 1000 abonnés (0,35 en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 897 531	2 655 413

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 829 262	12 942 093
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	935 594
	en intérêts	126 985

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a accordé 15 843,78 € d'abandon de créance.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Burkina Faso	210 000 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	223 787	224 536
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,54	1,54
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99%	99,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,2%	99,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,1%	90,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5,4	4,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,1	4,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,44%	0,42%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0019	0,0014
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,98	0,31
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2	1,7
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,31%	1,38%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,35	0,21